

■ **Décision n° 2023-575**
Domaine et Patrimoine

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales et de la réglementation

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 060-216001743-20231003-DCRG231003001-AU

S²LO

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
-Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser **SDC Place Roger Salengro** à occuper le grand hall du centre des cadres pour la réalisation de leur assemblée générale, en fonction des disponibilités pour le 02 septembre 2023.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec **SDC Place Roger Salengro** sis au 5, place Roger Salengro à Creil (60100), représenté par son secrétaire générale, Monsieur Amir KIARED, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour le 02 septembre 2023 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal soit un tarif de soixante-six euros (66 euros) par créneau réservé.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'AGSO

Creil, le 25 septembre 2023

Date de notification : **03 OCT. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **04 OCT. 2023**